



Province de Québec  
MRC de Minganie  
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

# Avis public d'entrée en vigueur

## Règlement 211-12-22 modifiant le règlement R-89-12-08 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités

Est par les présentes donné, par la soussignée que

Lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 le conseil a adopté le règlement R-211-12-22 modifiant le règlement R-89-12-08 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités pour l'année 2023.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal sur les heures normales d'ouvertures.

Donné à Port-Menier, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022

---

**Myriam Lafleur**  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

---

**Myriam Lafleur**  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe